

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20240917\_24**  
**Référence Nomenclature n°7.5**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE FIRMINY**

**Direction en charge : Pôle Ressources & Appuis fonctionnels**  
**Services en charge : Finances & Prospective budgétaire**

**OBJET : Extension de l'Hôtel de Ville, construction de nouveaux équipements publics : Archives Municipales, création d'une Médiathèque**

**Demande de Fonds de concours - Plan de relance Saint-Etienne Métropole – ABROGE ET REMPLACE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2541-12,10°;

Vu la délibération du Conseil métropolitain n°2021.00084 du 25 mars 2021 relatif au règlement administratif et financier pour l'attribution d'un fonds de concours en investissement pour les communes membres de Saint-Etienne Métropole dans le cadre du plan de relance métropolitain,

Vu la délibération du Conseil métropolitain n°2023.00120 du 23 mars 2023 approuvant l'avenant n°1 repoussant la date d'éligibilité des projets initiés à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 30 juin 2024,

Considérant que dans le cadre du plan de mandat, la Ville de Firminy souhaite procéder à l'extension de l'Hôtel de Ville, et que cette opération d'aménagement a aussi pour objectif de créer un bâtiment destiné aux Archives Municipales et de créer une nouvelle Médiathèque ainsi que de nouvelles salles municipales (salle du Protocole, Salle du Conseil et salles de réunion), et de redynamiser par conséquent la rue de la Paix située en cœur de ville sur le plan commercial,

Vu la Délibération n°DCM\_20240402\_36 du 02 avril 2024 entérinant l'autorisation donnée à Monsieur le Maire à solliciter le plus haut niveau de subventions possible, auprès de Saint-Etienne Métropole dans le cadre du fonds de concours en investissement du Plan de Relance Métropolitain, à hauteur de 50% du reste à charge du coût de l'opération estimé à 4 900 000,00€ H.T., soit un montant prévisionnel maximum de 2.450.000 € H.T,

Considérant l'actualisation du coût d'opération éligible au Plan de Relance Métropolitain (acquisitions, démolitions, travaux et études) conformément au plan de financement prévisionnel faisant partie intégrante de la présente délibération notamment :

- Le coût estimé prévisionnel du projet à 6 655 719,14€ H.T.
- Le montant des subventions (autres que le Plan de Relance Métropolitain),
  - Du Département de la Loire de 40 000,00€
  - Du Contrat de Plan État Région de 1 200 000,00€
  - De la Direction des Affaires Culturelles de 711 000,00€
  - Du service interministériel des Archives de France (SIAF) de 220 000,00€
- Les fonds propres de la collectivité de 2 418 679,54€



**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20240917\_24**  
**Référence Nomenclature n°7.5**

Considérant que, dans le cadre de cette opération, il est nécessaire de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour solliciter le plus haut niveau de subventions possible, notamment auprès de Saint-Etienne Métropole dans le cadre du fond de concours en investissement du plan de relance Métropolitain à hauteur de 50% du reste à charge du coût de l'opération, soit un montant prévisionnel maximum de 2.066.039,60€ HT.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Abroger la délibération n°DCM\_20240402\_36 du 02 avril 2024 relative à Extension de l'Hôtel de Ville, construction de nouveaux équipements publics : Archives Municipales, création d'une Médiathèque Demande de Fonds de concours - Plan de relance Saint-Etienne Métropole,
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le plus haut niveau de subventions possible, notamment auprès de Saint-Etienne Métropole dans le cadre du fonds de concours en investissement du plan de relance Métropolitain à hauteur de 50% du reste à charge du coût de l'opération d'un montant prévisionnel de 6 655 719,14€ H.T. soit 2 066 039,60€ H.T. conformément au plan de financement prévisionnel faisant partie intégrante de la présente délibération
- Dire que la recette afférente sera affectée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant afin de prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix des membres prenant part au vote,

26 Voix Pour,  
6 Contre (Liste Ensemble Pour Firminy),  
1 Abstention (Liste l'Elan Citoyen),

- **ABROGE** la délibération n°DCM\_20240402\_36 du 02 avril 2024 relative à Extension de l'Hôtel de Ville, construction de nouveaux équipements publics : Archives Municipales, création d'une Médiathèque Demande de Fonds de concours - Plan de relance Saint-Etienne Métropole,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le plus haut niveau de subventions possible, notamment auprès de Saint-Etienne Métropole dans le cadre du fonds de concours en investissement du plan de relance Métropolitain à hauteur de 50% du reste à charge du coût de l'opération d'un montant prévisionnel de 6 655 719,14€ H.T. soit 2 066 039,60€ H.T. conformément au plan de financement prévisionnel faisant partie intégrante de la présente délibération

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20240917\_24**  
**Référence Nomenclature n°7.5**

- **DIT** que la que la recette afférente sera affectée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

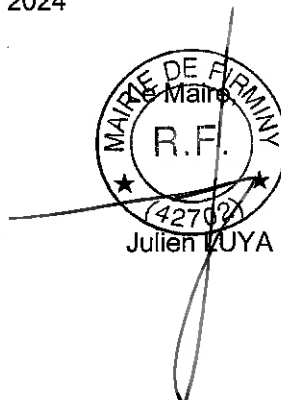
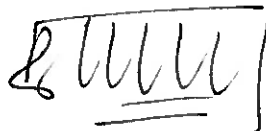
Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 17 septembre 2024

La Secrétaire de séance

Chantal PORTAILLER



Certifié exécutoire compte tenu de sa publication  
en date du 19 Septembre 2024.....  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
S. BELAIDI





**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20240917\_24**  
**Référence Nomenclature n°7.5**

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE FIRMINY**

**SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024**

**Extension de l'Hôtel de Ville, construction de nouveaux équipements publics : Archives Municipales, création d'une Médiathèque**  
**Demande de Fonds de concours - Plan de relance Saint-Etienne Métropole – ABROGE ET REMPLACE**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 10 Septembre 2024, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 17 Septembre 2024 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

**PRESENTS :**

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 19h21), M. CHANUT Robert, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, Mme FILLOUX Tiffanie, M. DUMOND Jean-Claude, Mme PORTAILLER Chantal, M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

**POUVOIRS :**

Mme GIL Nathalie à Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 19 h 21) à Mme MOUNIER Béatrice, M. ZEDDA Marc à Mme SUZAT GIULIANI Eveline, Mme BERTOLETTI Christiane à Mme MAISONNEUVE Marie, M. MENDES José à M. CHARTRON Jean-Paul.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme PORTAILLER Chantal.

**PERSONNEL ADMINISTRATIF :** M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,  
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de membres présents : 28  
Nombre de pouvoirs : 5  
Nombre de membres absents :  
Nombre de votants : 33